AN 2025
25-033

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 25 juin *à vingt heures,* ***le Conseil Municipal*** *légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,*

Présents :
M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA,, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAIN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :
M. Carlos SOARES, procuration à M. Dimitri MENDY
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Monsieur Didier JAHIER, procuration à Mario MANCUSO
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
M. Thierry MONTANGERAND, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ
Mme Nadette PRUVOST, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Guillaume BASSET

Absente excusée :
Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote lequel s'est déroulé sous la présidence de Mme Virginie MEUNIER, Premier Adjoint au maire

DATE DE LA CONVOCATION *:*
18/06/2025

DATE D'AFFICHAGE :
18/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS *:*

En exercice	*33*
Présents	*24*
Votants	*31*

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800291-20250625-DEL25_033-D

Vu la présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions légales et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU ment en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur le présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et des produits afférents

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances réunie le 24 juin 2025,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, la présidence du Conseil municipal est confiée à Mme Virginie MEUNIER, Premier Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés *(24 voix Pour ; 1 voix Contre : M. Philippe GOMMARD ; 6 Abstentions : Jean-Yves SAUVÉ (pouvoir de M. Thierry MONTANGERAND, Guillaume BASSET (pouvoir de M. Philippe GARCIA), Denise AMBLARD (pouvoir de Mme Nadette PRUVOST))*

- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats de clôture du compte financier unique de l'exercice 2024 tels que présentés ci-dessous,

1 – Constat des résultats 2024

	Investissement	**Fonctionnement**	**Cumul**
Recettes de l'exercice 2024	1 206 339,28 €	21 459 692,83 €	**22 666 032,11 €**
Dépenses de l'exercice 2024	3 624 131,24 €	19 363 078,63 €	**22 987 209,87 €**
Résultat de l'exercice 2024	***-2 417 791,96 €***	***2 096 614,20 €***	**-321 177,76 €**
Résultat antérieur reporté	2 655 969,92 €	10 244 477,56 €	**12 900 447,48 €**
Résultat de clôture	**238 177,96 €**	**12 341 091,76 €**	**12 579 269,72 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800291-20250625-DEL25_033-D

2 – Restes à réaliser au 31/12/2024

Les restes à réaliser en investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette.

Les restes à réaliser 2024 à reporter au budget 2025 se traduisent comme suit :

Restes à réaliser – Recettes	:	0,00 €
Restes à réaliser – Dépenses	:	- 724 132,17 €
Solde des restes à réaliser	**:**	**- 724 132,17 €**

Le solde des restes à réaliser n'entre pas en compte dans le résultat de clôture de la section d'investissement mais il permet de déterminer le besoin de financement en vue de l'affectation des résultats.

- **ARTICLE 2 : RECONNAÎT** la sincérité des dépenses engagées non mandatées ainsi que des recettes certaines non encaissées se traduisant comme suit :

Restes à réaliser – Recettes	:	0,00 €
Restes à réaliser – Dépenses	:	- 724 132,17 €
Solde des restes à réaliser	**:**	**- 724 132,17 €**

- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Madame le Comptable Public.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 27/06/25

Et publié le 27/06/25

Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800291-20250625-DEL25_033-D